



<b>1</b>	<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>6</b>
2.1	SITUATION GEOGRAPHIQUE .....	6
2.2	CADRE PHYSIQUE .....	8
2.2.1	<i>Topographie .....</i>	8
2.2.2	<i>Éléments géologiques et hydrogéologiques.....</i>	8
2.2.3	<i>Éléments hydrographiques .....</i>	10
2.3	RISQUES MAJEURS.....	11
2.3.1	<i>Risques naturels .....</i>	11
2.3.2	<i>Risques industriels et technologiques.....</i>	15
2.4	POLLUTIONS ET NUISANCES.....	16
2.4.1	<i>Pollution des sols .....</i>	16
2.4.2	<i>Bruit .....</i>	18
2.5	CADRE BIOLOGIQUE .....	18
2.5.1	<i>Situation par rapport aux inventaires/protections du milieu naturel.....</i>	18
2.5.2	<i>Investigations de terrain.....</i>	30
2.5.3	<i>Synthèse des enjeux écologiques .....</i>	49
2.6	CADRE PAYSAGER ET PATRIMONIAL.....	49
2.6.1	<i>Le patrimoine paysager.....</i>	49
2.6.1	<i>Le patrimoine historique .....</i>	50
<b>3</b>	<b>LES RAISONS DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LA REVISION, LES MOTIFS DE DELIMITATION DES ZONES ET DES REGLES QUI Y SONT APPLICABLES.....</b>	<b>51</b>
<b>4</b>	<b>ANALYSE DES INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES POUR ASSURER SA PRESERVATION ET SA MISE EN VALEUR .....</b>	<b>53</b>
4.1	INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR LE MILIEU PHYSIQUE.....	53
4.1.1	<i>Qualité de l'air et climat .....</i>	53
4.1.2	<i>L'espace hydrique .....</i>	53
4.1.3	<i>La ressource en eau potable.....</i>	54
4.2	INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR LES RISQUES, LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES.....	55
4.2.1	<i>Les risques naturels.....</i>	55
4.2.2	<i>Les risques industriels et technologiques.....</i>	55
4.2.3	<i>Le risque radon .....</i>	55
4.2.4	<i>Les sols pollués .....</i>	55
4.2.5	<i>Les nuisances sonores .....</i>	56
4.3	INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE .....	57
4.4	ANALYSE DES EFFETS NOTABLES DE LA REVISION DU PLU SUR LES SITES NATURA 2000 ET MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT .....	58
4.4.1	<i>Habitats et espèces.....</i>	58
4.4.2	<i>Impacts directs sur le site Natura 2000.....</i>	58
4.4.3	<i>Impacts indirects .....</i>	58
4.4.4	<i>Conclusion .....</i>	60
4.5	INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR LE CADRE PAYSAGER ET PATRIMONIAL.....	61
4.5.1	<i>Le paysage.....</i>	61
4.5.2	<i>Le patrimoine historique .....</i>	61
4.6	INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR L'AGRICULTURE .....	61
4.7	INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU SUR LA SANTE HUMAINE.....	62

<b>5</b>	<b>ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLU – SUIVI ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>62</b>
<b>6</b>	<b>COMPATIBILITÉ DE LA REVISION DU PLU AVEC LES DOCUMENTS ET LÉGISLATIONS DE PORTÉE SUPÉRIEURE</b>	<b>62</b>
6.1	COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LOIRE-LAYON-LYS-AUBANCE	62
6.2	COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) LOIRE-BRETAGNE	62
6.3	COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) LAYON-AUBANCE	63
6.4	COMPATIBILITE AVEC LE PPRI DES VALS DE SAINT GEORGES, CHALONNES ET MONTJEAN	63
6.5	COMPATIBILITE AVEC LE PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)	63
<b>7</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>64</b>
<b>8</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>71</b>
8.1	ANNEXE 1 : HABITATS ET ESPECES	71



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1	: Extrait du plan de zonage du PLU	3
Figure 2	: Extrait du plan de zonage du PLU	6
Figure 3	: localisation des parcelles concernées par l'étude	7
Figure 4	: Contexte topographique	8
Figure 5	: Contexte géologique	9
Figure 6	: Cartographie du risque de remontée de nappe	10
Figure 7	: PPRI (Extrait)	11
Figure 8	: Carte de retrait et gonflement des argiles	12
Figure 9	: Carte d'aléa sismique en Maine et Loire	14
Figure 10	: Localisation des sites Basias	17
Figure 11	: Cartographie globale du SIC « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes »	19
Figure 12	: Sites NATURA 2000	21
Figure 13	: Carte - sites naturels sensibles	22
Figure 14	: Patrimoine mondial de l'UNESCO	25
Figure 15	: Typologie des zones humides	27
Figure 16	: Corridors écologiques	28
Figure 17	: Carte d'occupation du sol des parcelles concernées par l'étude	31
Figure 18	: Carte d'occupation du sol de la parcelle n°440	32
Figure 19	: Carte d'occupation du sol de la parcelle n°153	40
Figure 20	: Carte d'occupation du sol des parcelles n°152 et 150	42
Figure 21	: Carte d'occupation du sol de la parcelle n°448	46
Figure 22	: Modification du plan de zonage	52



La présence d'un site Natura 2000 sur le territoire communal impose conformément à l'article R121.14 du Code de l'Environnement, la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation environnementale stratégique conformément à la directive européenne 2001/42/CE « plans et programmes » introduite en droit français par les articles L. 121-10 à L.121-15 et R.121-14 à R.121-17 et R.123-2-1 du code de l'urbanisme.

Le présent dossier porte sur cette évaluation environnementale.

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012 dispose, entre autre, que :

Art. R. \* 121-16.-*Une évaluation environnementale est réalisée à l'occasion des procédures d'évolution suivantes :*

...

« 4° En ce qui concerne les plans locaux d'urbanisme :

*« a) Pour les plans locaux d'urbanisme mentionnés aux 5° et 6° du I et aux 1° (plans locaux d'urbanisme dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000) et 2° du II, d'une part, les révisions et, d'autre part, les déclarations de projet qui soit changent les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, soit réduisent un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, soit réduisent une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;*

L'évaluation environnementale :

- analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du plan,
- explique les choix retenus pour établir la révision, justifie les motifs de délimitation des zones, des règles qui y sont applicables.
- évalue les incidences de la révision du PLU sur l'environnement et apporte la justification quant à la prise en compte du souci de sa préservation et de sa mise en valeur. L'analyse démontrera si le PLU a ou non des effets directs (détérioration) ou indirects (perturbation de la faune), temporaires (travaux provisoires) ou permanents,
- présente les mesures compensatoires, le cas échéant, pour supprimer, réduire ou limiter les effets du projet. La définition de mesures réductrices ou compensatoires n'est pas systématique : elle est liée à l'existence d'impacts négatifs. Ces dernières seront donc adaptées au contenu du PLU et devront faire l'objet d'un suivi de leur mise en oeuvre (Cf. point suivant), afin que celles-ci ne soient pas perçues comme des déclarations d'intentions.
- présente la méthode d'évaluation utilisée et du dispositif de suivi mis en oeuvre.
- justifie de la compatibilité du projet de révision du PLU avec les documents et programme supra-communaux avec lesquels il doit être compatible.

L'évaluation environnementale est proportionnée aux enjeux soulevés dans le cadre de l'état initial.

## 2 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Les éléments suivants portent sur l'état initial de l'environnement des parcelles A150, A 152, A153, A440 et A448 du secteur compris entre la rue Haute des Noyers, au sud-est et la rue de la Gloire au nord-est et de leurs abords. Ces parcelles sont situées à l'ouest du centre-bourg.

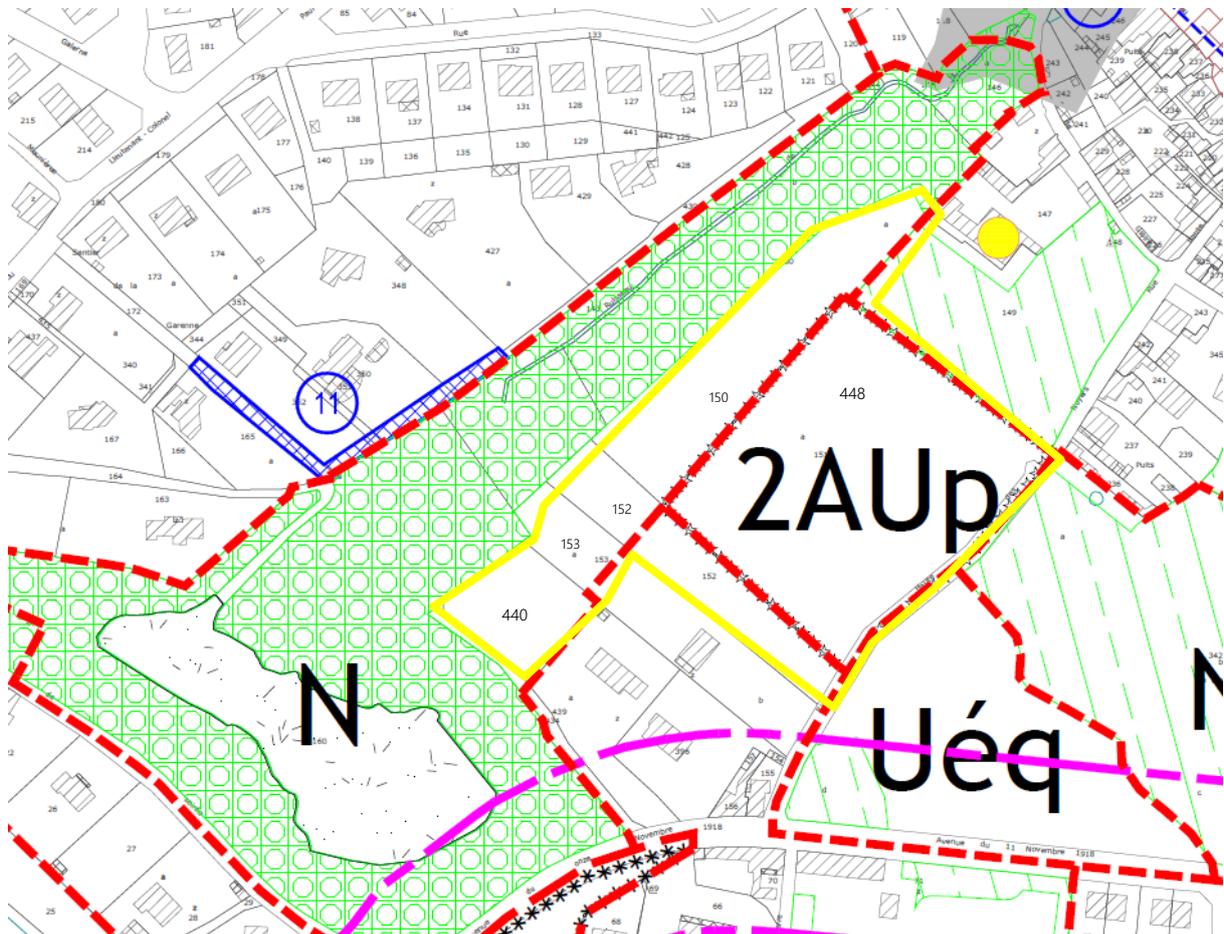
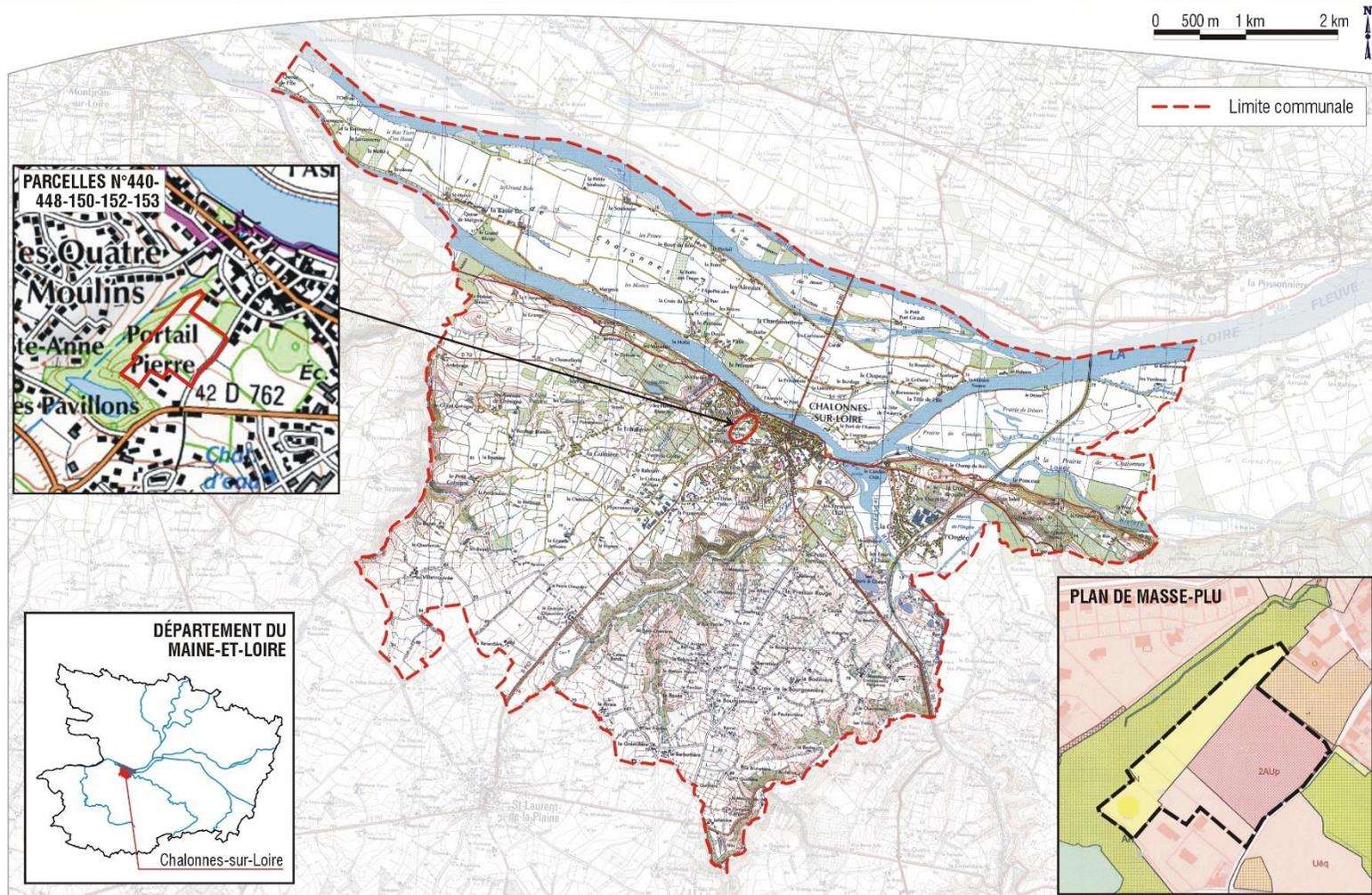


Figure 2 : Extrait du plan de zonage du PLU

# CARTE DE LOCALISATION



Fond cartographique : IGN

Figure 3 : localisation des parcelles concernées par l'étude

## 2.2 CADRE PHYSIQUE

### 2.2.1 Topographie

Le secteur d'étude est localisé sur la partie supérieure d'un versant dominant un petit talweg dont la topographie a été remaniée par l'exploitation de matériaux du sous-sol.

Les parcelles les plus au sud (440 et 153) présentent une pente orientée vers le nord-ouest en direction de ce talweg.

La parcelle 440 donne sur sa frange sud sur un versant très abrupt résultant de l'exploitation du sous-sol.

Au nord, les terrains s'inclinent plutôt vers le nord en direction de la Loire.

Les altitudes oscillent entre environ 40 m NGF (parcelle 440) et 25 m NGF (extrémité nord de la parcelle 150).



Figure 4 : Contexte topographique

### 2.2.2 Éléments géologiques et hydrogéologiques

Le secteur d'étude est essentiellement établi sur des formations schisto-gréseuses du Siluro-Dévonien. Ces formations peu perméables sont favorables au ruissellement superficiel.

A l'extrémité sud, la carte géologique indique une poche de sables rouges attribués au Pliocène.

Dans les formations du socle paléozoïque, l'eau souterraine ne s'y rencontre qu'à la faveur des roches très fracturées ou fortement altérées (schistes, grès). Les ressources en eau souterraine sont toutefois faibles, avec des réserves limitées.

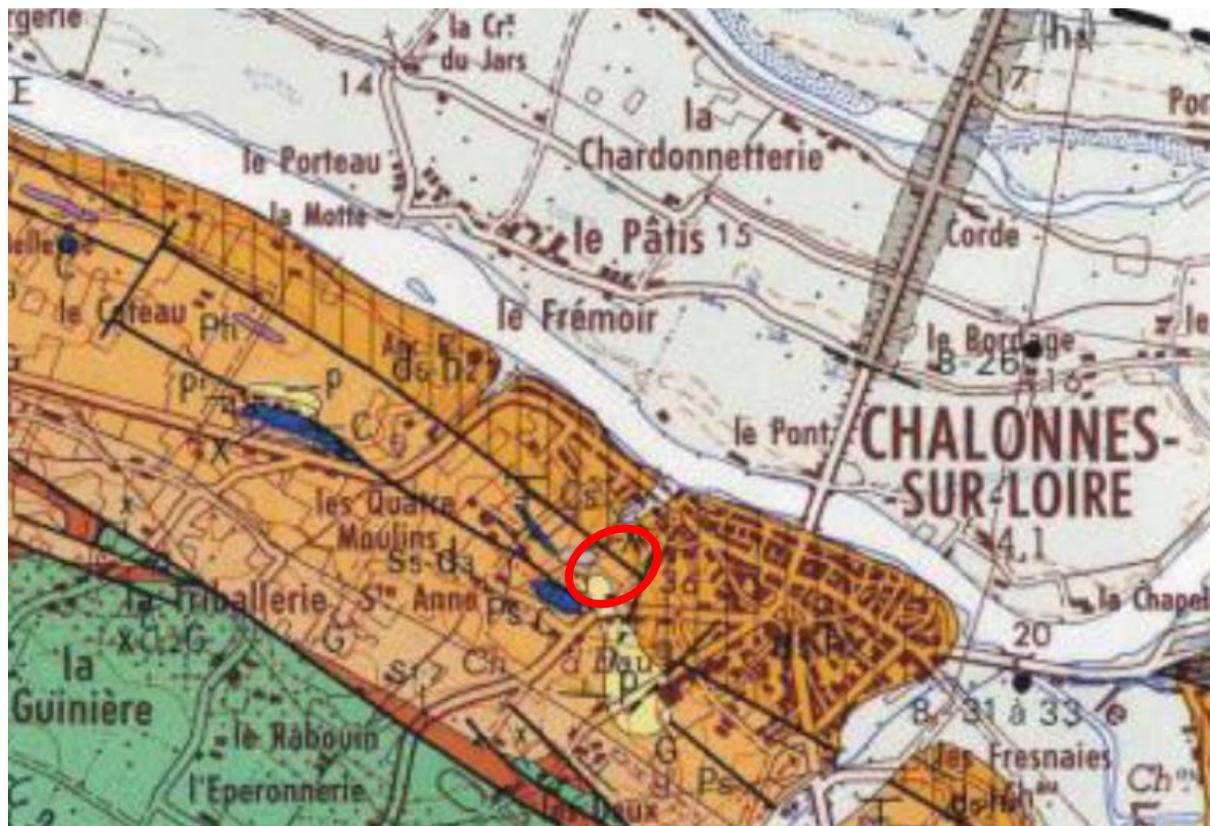


Figure 5 : Contexte géologique

Concernant le risque de remontée de nappes, celui-ci est gradué selon une échelle de sensibilité à 6 niveaux variant de très faible à nappe sub-affleurante (site internet « remontée de nappe » du BRGM).

Les risques de remontée de nappe sont considérés très faibles à moyens sur le secteur d'étude.

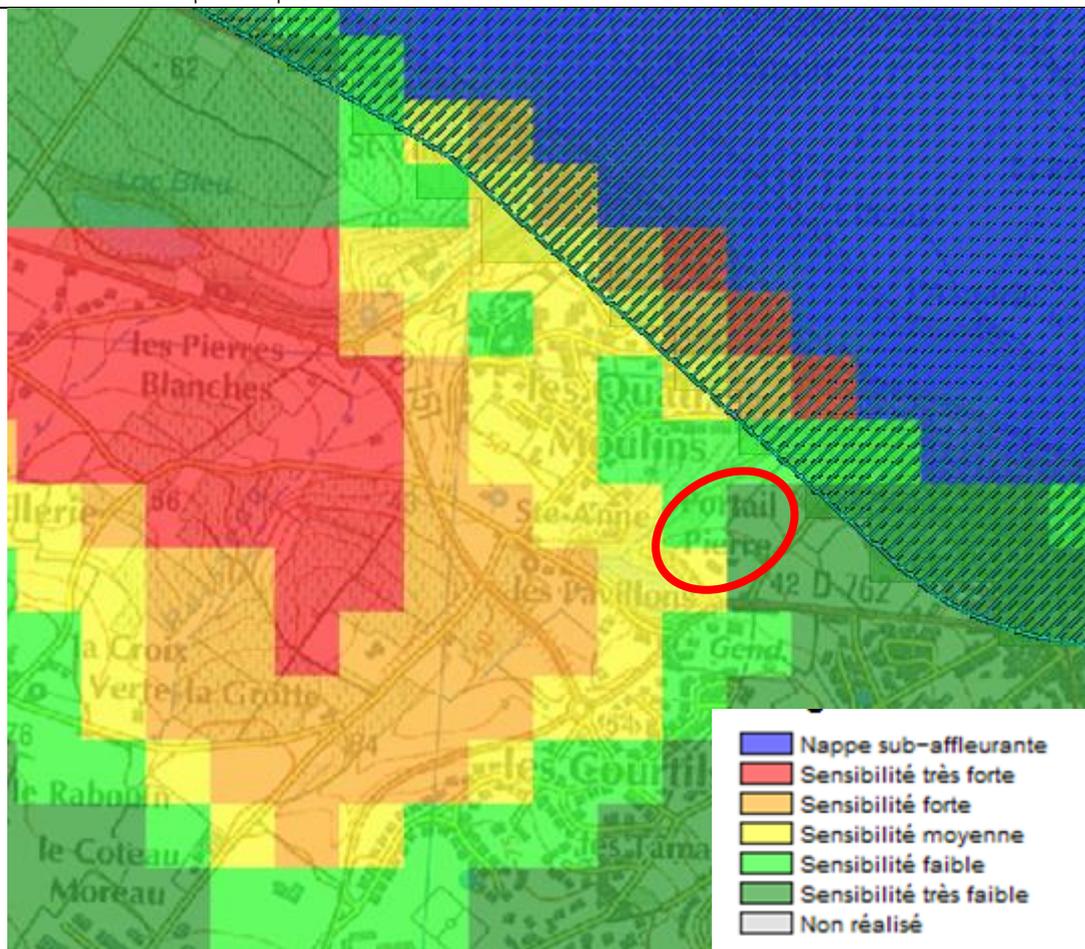


Figure 6 : Cartographie du risque de remontée de nappe

### 2.2.3 Éléments hydrographiques

Le fond du talweg boisé est parcouru par un émissaire à écoulement intermittent (ruisseau de Gloire), busé dans sa partie terminale avant la confluence avec la Loire.



Les eaux de ruissellement s'écoulent de façon diffuse et gravitaire vers ce cours d'eau.